

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 521 018**

A2

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21) **N° 82 01856**

Se référant : au brevet d'invention n° 81 22237 du 27 novembre 1981.

(54) Dispositif porte-ski.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 63 C 11/00.

(22) Date de dépôt ..... 5 février 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 32 du 12-8-1983.

(71) Déposant : STE LOOK, société anonyme. — FR.

(72) Invention de : Jean Bernard, Daniel Le Faou, Michel Mercier et Jean-Pierre Teisseire.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Tony-Durand,  
22, bd Voltaire, 75011 Paris.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

La présente invention constitue un perfectionnement du dispositif porte - ski faisant l'objet du brevet principal.

Le dispositif du brevet principal comprend un boîtier plat destiné à être fixé sur le ski dans la région de son centre de gravité et un organe de préhension qui est appliqué élastiquement, par une paire de liens souples contre l'un des flancs du boîtier. Ce dispositif, qui est destiné à faciliter le port des skis, notamment sur le chemin des remontées mécaniques, est d'une grande simplicité et d'un faible prix de revient. Il présente en outre l'avantage que la poignée porte - ski (constituée par l'organe de préhension et la paire de liens souples) s'escamote automatiquement et énergiquement au dessus du ski en période de non utilisation, c'est-à-dire pour skier.

Toutefois, pour pouvoir porter d'une seule main les deux skis appliqués l'un contre l'autre, semelle contre semelle (au moyen des freins à ski) il est nécessaire de réaliser un montage inversé des deux dispositifs équipant la paire de skis car l'une des poignées doit se trouver sur la gauche d'un ski et l'autre sur la droite de l'autre ski. Il s'agit là d'une contrainte pour le monteur installant ce type de dispositif sur des skis et constitue une cause de pertes de temps et même une source d'erreurs de montage.

Par ailleurs il est nécessaire, dès la conception du dispositif, de donner à celui-ci une forme symétrique permettant, par pivotement de 180°, un montage de la poignée près de l'un ou de l'autre des chants du ski. Il s'agit là d'une contrainte de construction extrêmement gênante, en particulier lorsque le dispositif est conçu pour s'intégrer à la fixation de sécurité.

L'invention se propose de résoudre ces difficultés.

A cet effet, le dispositif porte - ski faisant l'objet de la présente demande de certificat d'addition qui, comme celui du brevet principal comporte un boîtier plat destiné à être monté sur le ski dans la région de son centre de gravité ainsi qu'un organe de préhension de forme allongée appliquée élastiquement contre l'un des flancs du boîtier au moyen d'une paire de liens souples, est caractérisé en ce qu'il comprend un second organe de préhension qui est relié au premier par lesdits liens souples et est appliquée élastiquement au moyen de ceux-ci contre l'autre flanc du boîtier.

Ainsi il est possible de monter ce dispositif de manière toujours identique sur un ski, l'usager ayant la faculté de saisir

l'une ou l'autre des deux poignées pour porter ses skis.

Les deux organes de préhension sont de préférence identiques et disposés symétriquement par rapport au plan de symétrie longitudinal du ski.

Il est possible de réaliser les liens souples en un matériau élastique dont la tension assure le rappel élastique des deux organes de préhension contre les flancs du boîtier. Dans ce cas il est avantageux que les deux organes de préhension et les deux liens souples constituent un ensemble monobloc, en forme de cadre rectangulaire, réalisé en caoutchouc synthétique moulé. Ceci permet d'obtenir pour ce dispositif un prix de revient de fabrication relativement faible.

Il est également possible de prévoir des liens souples en forme de câbles et des organes de préhension tubulaires. Le rappel élastique des câbles est alors exercé au moyen de ressorts logés à l'intérieur des organes tubulaires de préhension.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va maintenant être faite en se référant aux dessins annexés. Ceux-ci montrent deux exemples de réalisation d'un dispositif porte-ski selon l'invention.

La figure 1 est une vue de dessus d'une première forme de réalisation du dispositif représenté en position escamotée, couvercle enlevé.

La figure 2 est analogue à la figure 1, l'une des poignées étant en position déployée.

La figure 3 est une vue de côté du dispositif de la figure 1, coupé par le plan III - III.

La figure 4 est une vue de dessus en coupe d'une seconde forme de réalisation du dispositif, représenté en position escamotée.

La figure 5 est analogue à la figure 4, l'une des poignées étant en position déployée.

Le dispositif représenté sur les figures 1 à 3 comprend un boîtier plat 31 fixé sur la face supérieure d'un ski S au moyen de vis dont seuls les axes 30 ont été représentés dans un but de simplification.

Le boîtier 31 est monté dans la région du centre de gravité du ski entre les éléments avant et arrière de la fixation, également non représentés.

Le dispositif comprend deux organes de préhension allongés 33a, 33b (en forme de barres) disposés symétriquement de part et d'autre du plan de symétrie longitudinal P du ski S. Les barres 33a 33b sont parallèles aux chants du ski. Le boîtier 31 présente deux canaux 32, qui débouchent sur le dessus du boîtier 31 et sont disposés transversalement, c'est-à-dire perpendiculairement au plan longitudinal P. Un couvercle 38 (enlevé aux figures 1 et 2 pour plus de clarté) est fixé sur le dessus du boîtier 31 pour fermer les canaux 32. Dans chacun des canaux 32 est disposé un lien souple et élastique 34 dont les extrémités sont attachées aux barres de préhension 33a, 33b. Dans l'exemple représenté les barres 33a, 33b et les liens 34 constituent un ensemble monobloc en forme de cadre rectangulaire. Cet ensemble est en caoutchouc synthétique moulé, par exemple en polyuréthane. Les barres de préhension 33a, 33b ont la forme de tubes surmoulés sur des tiges de renforcement 35a, 35b en métal ou matière plastique rigide.

Les liens 34 sont montés dans les canaux 32 avec une certaine tension initiale et par conséquent exercent sur les organes de préhension 33a, 33b une traction dirigée vers l'intérieur du ski. Chacun des organes 33a, 33b est donc appliqué élastiquement par ses extrémités contre les flancs du boîtier 31 et, plus précisément contre des surfaces d'appui 36a, 36b formées dans ses flancs. Des évidements 37a, 37b ménagés dans le boîtier 31 et dans son couvercle 38 et situés entre les épaulements 36a, 36b (respectivement) autorisent le passage des doigts pour la préhension des barres 33a, 33b.

Le dispositif qui vient d'être décrit est utilisé de la même manière que celui du brevet principal. Lorsque l'usager saisit l'organe 33a le ski tombe de son propre poids d'une certaine hauteur, provoquant l'extention élastique des liens 34. Cette position déployée représentée à la figure 2 est utilisée pour porter le ski. Si l'usager lâche la poignée, celle-ci reprend sa position initiale escamotée, par contraction des liens 34.

Conformément à la présente invention, il est possible d'utiliser à son gré l'un ou l'autre des organes de préhension 33a, 33b pour porter son ski. Cette alternative est illustrée à la figure 2 où l'organe 33b a également été représenté en position déployée (trait mixte fin).

Ainsi, pour porter d'une seule main une paire de skis maintenus appliqués l'un contre l'autre (au moyen des freins à ski,

comme bien connu) on utilisera l'organe de préhension situé sur la droite du ski gauche avec l'organe de préhension situé sur la gauche du ski droit, ou inversement.

- Dans la forme de réalisation des figures 4 et 5 les liens souples 44 sont constitués par des câbles disposés dans des canaux transversaux formés dans le boitier plat 41. Chacun des organes de préhension 43a, 43b a la forme d'un tube dans lequel est logé un ressort de compression hélicoïdal 42a, 42b. Chaque câble 44 possède des renflements d'extrémité 45, 46 servant à son accrochage avec chacun 10 des organes tubulaires 43a, 43b. Le câble 44a est accroché par son renflement 45a directement à une extrémité de l'organe tubulaire 43b et, par son renflement 46a, à l'organe tubulaire 43a, avec interposition d'une rondelle 47a et du ressort 42a. Il en est de même pour le câble 44b, les références a et b étant simplement inversées.
- 15 Chacun des ressorts de compression 42 tend en permanence à rétracter une extrémité du câble associé à l'intérieur de l'organe de préhension tubulaire 43 dans lequel il est logé. Ainsi les organes 43a, 43b sont maintenus élastiquement appliqués contre les flancs du boitier 41 (figure 4).
- 20 Lorsqu'on saisit l'un des organes de préhension 43a, les deux câbles (44a) (44b) se déploient, provoquant la compression du ressort associé (42a), (42b) respectivement (Figure 5).

REVENDICATIONS

1. Dispositif porte - ski qui, conformément à la revendication 1 du brevet principal, comporte un boîtier plat (31 ; 41) destiné à être monté sur le ski (s) dans la région de son centre de gravité, ainsi qu'un organe de préhension de forme allongée (33a ; 43a) qui est appliqué élastiquement contre l'un des flancs du boîtier (31 ; 41) au moyen d'une paire de liens souples (34 ; 44) caractérisé en ce qu'il comprend un second organe de préhension (33b ; 43b) qui est relié au premier par lesdits liens souples (34 ; 44) et appliqué élastiquement au moyen de ceux-ci contre l'autre flanc du boîtier (31 ; 41).
- 10 2. Dispositif porte - ski suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les deux organes de préhension (33a) , (33b) ; (43a) (43b) sont disposés symétriquement par rapport au plan de symétrie longitudinal (P) du ski (s).
- 15 3. Dispositif porte - ski suivant la revendication 1 ou 2 caractérisé en ce que les liens souples (34) sont réalisés en matériau élastique dont la tension assure le rappel élastique des deux organes de préhension (33a) , (33b) contre le boîtier (31).
- 20 4. Dispositif porte - ski suivant la revendication 3, caractérisé en ce que les deux organes de préhension (33a) , (33b) et les deux liens (34) constituent un ensemble monobloc, en forme de cadre rectangulaire, réalisé en caoutchouc synthétique moulé.
- 25 5. Dispositif porte - ski suivant la revendication 4, caractérisé en ce que chacun des organes de préhension (33a) , (33b) a la forme d'un tube qui est surmoulé sur une tige de renforcement (35a) , (35b).
- 30 6. Dispositif porte - ski suivant la revendication 2, caractérisé en ce que chaque organe de préhension (43a) , (43b) a une forme tubulaire et contient un ressort (42a) , (42b) qui agit sur l'un des liens souples.
7. Dispositif porte - ski suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les liens souples (44a) , (44b) sont des câbles et les organes de préhension (43a) , (43b) ont une forme tubulaire, un ressort (42a) , (42b) étant logé à l'intérieur de chaque organe de préhension (43a) , (43b) pour agir sur le câble (44a) , (44b) associé.

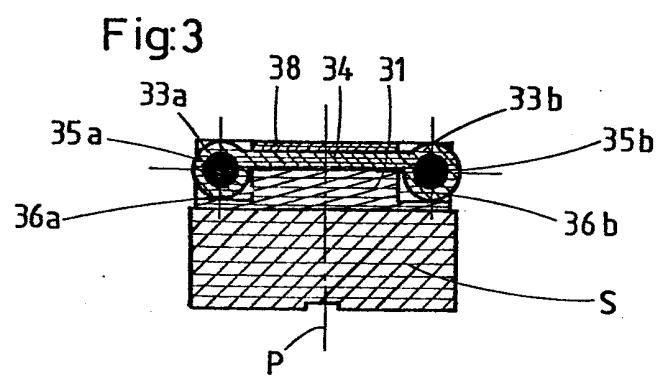
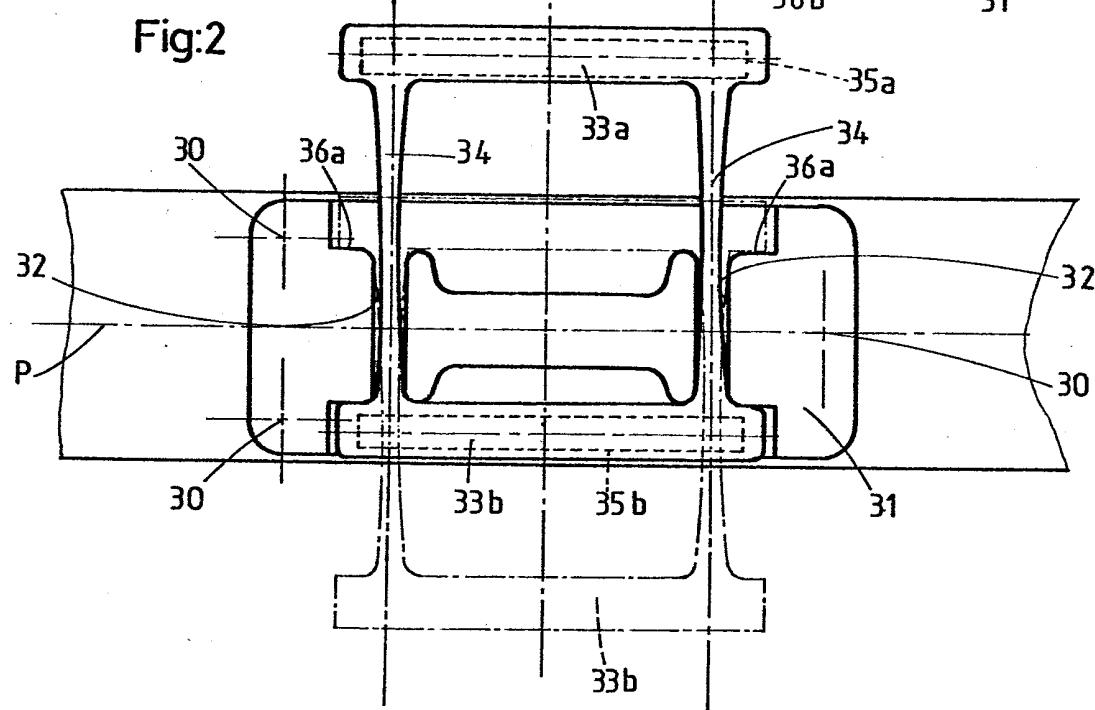
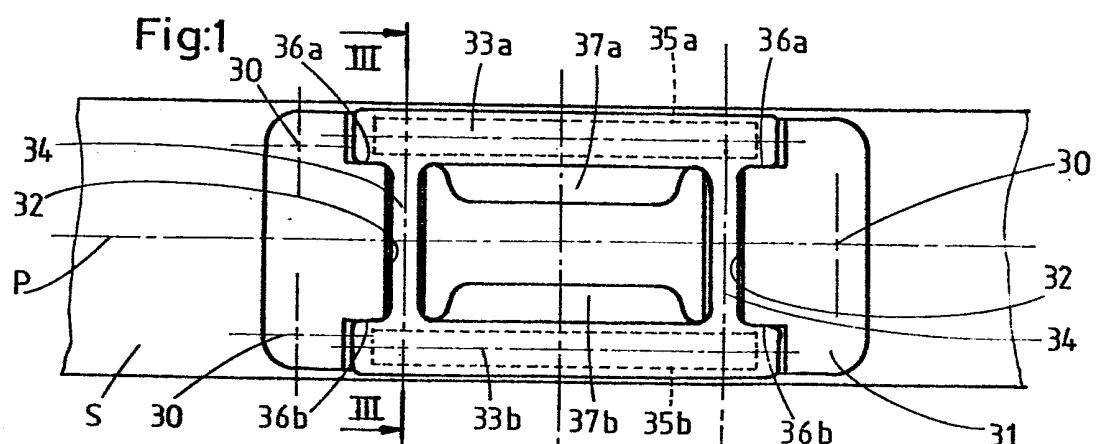


Fig:4

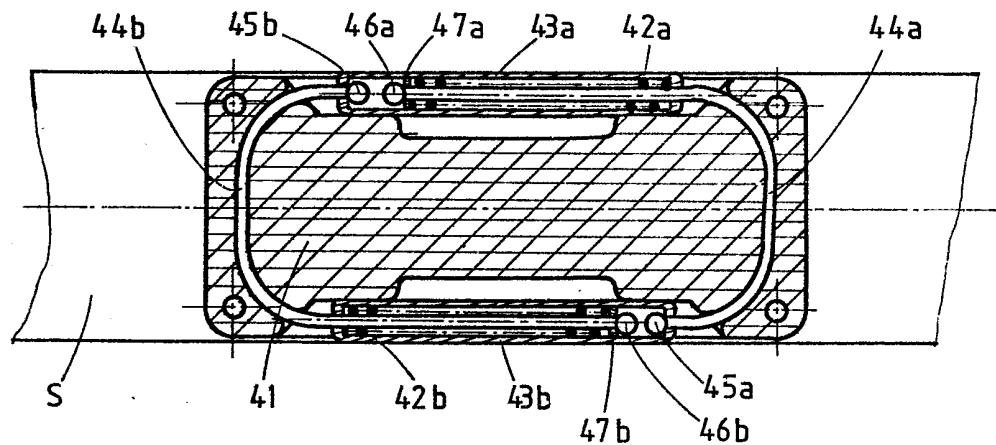


Fig:5

